

**PROCES VERBAL N° 4 DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2021
COMMUNE DE LANTON – 33138**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	26	28

L'an deux mil vingt-et-un le 21 avril à 17H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 avril, s'est réuni en le Centre d'Animation de Lanton, sous la présidence de Madame Marie LARRUE, Maire

Etaient présents :

Présents : LARRUE Marie, DEVOS Alain, JOLY Nathalie, GLAENTZLIN Gérard, CAZENTRE-FILLASTRE Vanessa, DE OLIVEIRA Ilidio, PEUCH Annie-France, CAUVEAU Olivier, AURIENTIS Béatrice, BELLOC Damien, CABANES Ariel, PONS Cassandra, LACOMBE Jean-Jacques, PEYRAC Nathalie, CLERQUIN Gérard, CAILLY Christian, BIDART Nathalie, MASIP Dominique, ROUGIER Martine, PERUCHO Jean-Charles, MALET Virginie, JACQUET Éric, CAVERNES Marie-France, MORAS Stéphane, FERRAN-CHATAIN Marie-Christine, BEYNAC Michel.

Absentes ayant donné procuration : BOISSEAU Christine à Annie-France PEUCH, DARCOS Nathalie à ROUGIER Martine.

Absent : KENNEL Thomas.

Madame PONS Cassandra a été désignée secrétaire de séance

Mme PONS Cassandra, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil et il est constaté que le quorum est atteint.

1- Présentation de l'ordre du jour

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux l'ordre du jour portant sur 1 délibération.

Ressources humaines et dialogue social

01-01 : Création d'un poste non permanent en contrat de projet (Catégorie C) pour un Conseiller Numérique.

Préambule :

Madame le Maire : « Je vous remercie, je passe la parole à Madame Béatrice AURIENTIS pour présenter la délibération puis Madame PEUCH interviendra en suivant.

Interventions :

Madame AURIENTIS : « Bonsoir à ceux qui n'était pas à la commission, une seule délibération effectivement ce soir, vous en avez tous pris connaissance, Gérard CLERQUIN nous en avait largement parlé lors du dernier Conseil Municipal, il s'agit de la création d'un poste non permanent pour embaucher un Conseiller Numérique.

DÉLIBÉRATIONS

N° 01 - 01 / MC : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT EN CONTRAT DE PROJET (CATEGORIE C) POUR UN CONSEILLER NUMERIQUE

Rapporteur : Béatrice AURIENTIS, Adjointe au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3 II,

VU le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

VU les délibérations en vigueur dans la Collectivité relatives au Régime Indemnitare Tenant Compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Considérant que le numérique est amené à prendre une place croissante dans nos vies, notre société et notre économie, qu'il est une source d'opportunités pour apprendre, communiquer et accéder à nos droits,

Considérant que 13 millions de Français demeurent éloignés du numérique,

Considérant que 250 millions d'euros sont mobilisés afin de proposer une solution d'accompagnement au numérique à tous les Français, en cohérence avec leurs besoins et à proximité de chez eux,

Considérant que sur une durée de 2 ans, l'État finance le recrutement, la formation et le déploiement de 4 000 Conseillers Numériques France Services, proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français,

Considérant que ce dispositif a pour but de combler le déficit constaté de professionnels de l'accompagnement au numérique, qu'il permettra donc d'offrir à tous les Français des dispositifs d'accompagnement pour favoriser leur montée en compétence numérique,

Considérant que cette nouvelle enveloppe permet de porter un coup d'accélérateur aux initiatives en faveur de l'inclusion numérique mises en œuvre depuis 2017 dans une démarche partenariale avec les collectivités territoriales, les acteurs de l'inclusion numérique et les entreprises,

Considérant que dans le cadre du volet numérique de ce plan de relance, la Commune de Lanton a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt « Conseillers Numériques France Services » ouvert par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT),

Considérant que par courrier en date du 09 avril 2021, cette candidature a été confirmée par le comité de validation national de l'ANCT, en vue de l'attribution d'un poste de conseiller numérique,

Considérant que cette décision reste toutefois subordonnée à la conformité du dossier de demande de subvention, qui aboutira à la signature de la convention de financement, à la fin du processus de recrutement,

Considérant que le recrutement devra être réalisé avant le mois de juillet 2021, sous peine de suspension de la validation de ladite candidature et De sa réévaluation par l'ANCT,

Considérant qu'aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque Collectivité ou

Établissements sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. La modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève également de sa compétence,

Madame le Maire propose de créer un emploi non permanent relevant de la catégorie hiérarchique C afin de mener à bien le projet identifié suivant :

Dispositif Conseiller Numérique France Services

Pour une durée de 2 ans soit du 01 juin 2021 au 31 mai 2023 inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il aura été conclu, à savoir : offrir à tous les Français des dispositifs d'accompagnement pour favoriser leur montée en compétence numérique

Le Conseiller Numérique France Services aura notamment pour missions de :

- **Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques** (*lutte contre les fausses informations en s'informant et en apprenant à vérifier les sources, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux, usages numériques des enfants / adolescents, mécanismes excessifs ou addictifs liés au numérique, etc.*) ;

- **Soutenir les Français.es dans leurs usages quotidiens du numérique** : découvrir et utiliser les outils de messagerie électronique (*envoi classique, envoi de pièces jointes, réception, réponse et gestion*), *découvrir et utiliser les réseaux sociaux, découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication sur les outils numériques (Skype, WhatsApp, etc.)*, acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin, etc. ;

- **Accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne** (*trouver un emploi ou une formation, suivre la scolarité de son enfant, accéder aux services en ligne communaux de l'enfance, etc.*) ;

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si le projet ne peut pas être réalisé. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de Conseiller Numérique France Services à temps complet.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum correspondant à l'IB 558 IM 473,

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Enfin le régime indemnitaire susvisé en vigueur dans la Collectivité est applicable.

VU l'avis de la Commission Administration Générale et Sécurité du 21/04/2021,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **adopte** la proposition du Maire et **l'autorise** à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer tous les actes correspondants ;

- **modifie** en conséquence le tableau des emplois ;

- **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune, Chapitre 012 ;

- **décide** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt au 1^{er} juin 2021.

Pour extrait certifié conforme,

Pour : 28 - Abstention : 00 - Contre : 00.

Interventions :

Monsieur BEYNAC : « J'ai encore une autre question par rapport à la commission, concernant la confidentialité. J'ai vu qu'un contrat de travail devait être fait mais je n'ai pas pu le télécharger, c'est quand même une personne qui va avoir accès à des données très personnelles, s'il accompagne des personnes dans la gestion de leurs déclarations d'impôts ou d'autres demandes imaginables dans un accompagnement numérique..., est-ce que vous

avez regardé cet aspect-là dans le contrat de travail qui va être proposé ? »

Madame AURIENTIS : « Oui dans le contrat il y a une clause de confidentialité. »

Madame le Maire : « Clause de confidentialité à laquelle est tenu chaque agent de la fonction publique territoriale, qu'il soit contractuel ou fonctionnaire titulaire. Est-ce qu'il y a une autre question ? oui Madame CAVERNES ».

Madame CAVERNES : « C'est par rapport à la personne qui va avoir entre autres des missions très larges et qui va s'adresser à un public aussi très large. Vous venez déjà de préciser qu'il va avoir un rôle de formateur. Ça sera déjà très important effectivement pour l'aspect pédagogique de sa mission mais dans le cadre qui se rattache à cette mission de France Services d'aider les personnes à accéder à certains formulaires sur les sites, par exemple la CAF, est-ce qu'il aura aussi assez de connaissances techniques pour les aider ou devra-t-il bénéficier de l'aide d'agents spécialisés dans ces domaines ? »

Madame AURIENTIS : « De toutes façons il va suivre une formation et la durée de cette formation sera fonction de son niveau de départ. On sait qu'il a un très bon niveau technique, mais avant de rentrer sur le terrain, il aura une formation oui. D'autres questions ? oui ? »

Madame CAVERNES : « Concernant la publicité que vous allez faire sur cette personne et le moyen de le contacter etc., qu'avez-vous prévu ? »

Madame AURIENTIS : « Comme je disais tout à l'heure à la commission, nous allons passer par le biais des associations, le club des Aînés, Lanton informatique, plusieurs associations qui interviennent auprès des aînés puis au fur et à mesure, on s'adaptera. Il y aura peut-être des demandes personnelles émanant de la Mairie, on verra. D'autres questions ? oui ? »

Monsieur BEYNAC : « Il me semble avoir lu qu'il y avait une hotline à mettre en place ? Est-ce que vous avez vu ce point-là ? Savez-vous comment c'est géré ? »

Madame AURIENTIS : « Je vais passer la parole à Gérard CLERQUIN car là c'est trop technique pour moi ! »

Monsieur CLERQUIN : « S'il y a besoin de faire une hotline, on fera une hotline. Là-dessus, il n'y a aucun problème, c'est assez facile de faire des petites applications, on verra avec lui, de toute façon, il ne sera pas tout seul. Il y aura le support du futur RSI qui viendra nous rejoindre quand nous l'aurons trouvé bien sûr. Donc, oui, je n'ai pas déchiffré tout ce que nous avons à faire avec ce Conseiller Numérique, mais s'il faut passer par une hotline, nous le ferons. »

Madame le Maire : « Est-ce qu'il y a encore des questions ? Nous allons donc passer au vote, qui est contre ? qui s'abstient ? donc la délibération est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie. Bien, avant de clôturer ce Conseil Municipal, je vais laisser la parole à Madame PEUCH »

Madame PEUCH : « Bonsoir à tous, je vous remercie Madame le Maire, de m'accorder ce temps de réponse à l'interpellation de la tête de l'opposition sur le sujet de la culture :

Monsieur, vous m'aviez interpellée lors du dernier Conseil Municipal sur la CULTURE en prétendant de façon totalement erronée, que rien n'avait été fait dans ce domaine à Lanton !

Votre déclaration est sans doute imputable à un réveil tardif de votre intérêt pour la culture, car je n'ai pas souvenir de vous avoir croisé, une seule fois en 6 ans, lors d'événements culturels proposés par la Commune.

Je vais donc vous remettre la liste non exhaustive des offres culturelles pluridisciplinaires et de leurs passerelles socio-culturelles, mises en œuvre tout au long de notre première mandature 2014-2020.

Vous m'accorderez qu'en 2020 et qu'en ce début d'année 2021, la culture a été jugée NON ESSENTIELLE par le Gouvernement pour des raisons sanitaires certes compréhensibles. Mais de fait, les rassemblements ont été interdits. Depuis le premier confinement, nous avons scrupuleusement respecté les directives sanitaires interdisant encore tout rassemblement.

Enfin, face à ce déni permanent, je réitère mes remerciements aux agents du service Culture et Vie Locale pour le travail accompli. Ils ont toujours accueilli et préparé avec bienveillance et enthousiasme, les événements culturels et leurs enjeux croisés pour nos concitoyens ! Je vous remercie. »

Madame le Maire : « Bien, c'était une information de Madame PEUCH très importante ; elle souhaitait remercier le travail du service de la Culture et Vie Locale durant ces 6 années. Je tiens à remercier à mon tour, les agents du

service. Voilà donc je vais maintenant clôturer le Conseil Municipal, merci pardon ? Monsieur DE OLIVEIRA vous souhaitez également faire une déclaration ? »

Monsieur DE OLIVEIRA : « Oui merci Madame le Maire, écoutez, moi aussi j'avais été interpellé par la tête de liste de l'opposition, au sujet du manque d'entretien des bâtiments. J'avais proposé d'envoyer la liste des travaux réalisés mais moi j'ai bien envie de l'énumérer ici si vous le voulez bien Madame le Maire ? »

Madame le Maire : « Oui allez-y ! »

Monsieur DE OLIVEIRA : « Alors je vais commencer, ça va être un petit peu long vous m'excuserez. Alors on a commencé par la réhabilitation du centre nautique Taussat/Cassy et la réfection à neuf du hall d'entrée de la Mairie, la réfection à neuf de la salle du Conseil, l'isolation des combles et le changement des fenêtres en double vitrage ; nous avons refait à neuf aussi les bureaux de l'étage de la Mairie, la redistribution des cloisons du rez de chaussée de la Mairie, les travaux d'isolation des plafonds et fenêtres des écoles, la peinture, le carrelage, le réfectoire de l'école primaire, le plafond, le carrelage, et divers travaux de mise aux normes de la cuisine de l'école primaire qui je rappelle, était menacée de fermeture à notre arrivée. Des toilettes neuves aussi à l'école primaire, la réfection du sol extérieur de la cuisine centrale, l'accès aux livraisons des camions ; nous avons mis en place des nouvelles barrières et potelets de sécurité ainsi que les figurines Arthur et Zoé dont l'une malheureusement vient d'être vandalisée ; nous avons fait le bardage des toilettes de Cassy, le bardage des toilettes du cimetière, la réfection des toilettes, l'ouverture et le bardage du bois du poste MMS du Braou, la réfection totale et la mise aux normes PMR ainsi que l'isolation d'un pan de mur de la fameuse salle du Braou dont vous n'aviez sûrement pas eu connaissance apparemment, ainsi que la réfection complète et remise à neuf de l'intérieur de la crèche, la réfection de la couverture et peinture du bardage extérieur, qui est en cours de réalisation, la réfection des toilettes et l'accès PMR de la maison des chasseurs, la porte des vestiaires du stade de Mouchon, le remplacement de l'éclairage du gymnase par un éclairage plus économe, le remplacement d'éclairage à incandescence par un éclairage led sur la plupart des bâtiments communaux, de la climatisation réversible par pompe à chaleur de tous les bureaux et espaces administratifs communaux. Maintenant, je vais vous parler des bâtiments neufs, parce qu'il y a malheureusement des bâtiments qui ne pouvaient pas être rénovés, mais concernant les bâtiments neufs, nous avons construit une classe supplémentaire à la maternelle, un nouvel espace pour les Restos du cœur, bâtiment neuf fourni par la COBAN, le Chalet neuf à la chatterie, le bâtiment neuf de la base de vie aux services techniques, la Maison des Associations. J'ai encore une deuxième page : les toilettes neuves plus accès PMR sur l'esplanade de Cassy, le remplacement du mobilier urbain et les abris bus supplémentaires avec poubelles ainsi que des sucettes, nettoyage de la pollution publicitaire visuelle, travaux et drainage des eaux pluviales de la cour de l'école primaire, la cour de l'école maternelle, cour de l'école primaire avec city stade, parvis de la chapelle de Taussat, toilettes sèches qui depuis ont disparu sur Taussat, des trottoirs PMR Boulevard de la République, des parkings et accès rue de la gare de Taussat, des parkings vélo au bassin de baignade, la salle des sports, la place Suzette, une trentaine d'arceaux à vélos, des travaux d'accès PMR au bassin de baignade, des travaux PMR au CAL, des travaux d'accès PMR à la Mairie, accès PMR au CCAS, divers travaux d'enrobé, bon, là, la liste est trop longue donc je ne vais pas poursuivre. Aménagement du parc du Renêt avec tables et bancs, des poubelles à plusieurs endroits : au bassin de baignade, à la plage Suzette, à l'esplanade de Cassy, dont une d'ailleurs avec un accès PMR, l'aménagement de l'étang de Blagon, le perré et les désenvasement du port de Fontainevieille, les perrés et les désenvasement du port de Cassy, je voulais m'arrêter mais je vais continuer, je vais essayer de ne pas me perdre parce que là ... un terrain en sable pour le beach volley de sable, plus des tables de pique-nique, un city stade à Blagon, une rénovation du skate parc de Cassy, les vestiaires de plage et les douches, la réfection des canalisations des eaux pluviales de Taussat, suite aux inondations récurrentes, je crois que maintenant c'est fini, les noues et les réfections pluviales de Taussat Robinville, la réfection du parvis de la Mairie, qui a fait tant jaser plus les trottoirs PMR, une aire de jeux de la place de Courcy, une aire de jeux à l'esplanade de Cassy, la mise en place « dont j'avoue être relativement fier » d'un planning de tonte et des nettoyages des fossés, inexistant à notre arrivée, mise en place de plannings d'entretien des toitures et des gouttières. Ecoutez, je vais m'arrêter là, j'avais encore une page. Par contre, je voudrais remercier fortement les agents qui ont travaillé d'une façon ou d'une autre sur la plupart des projets et réalisations que je viens de citer car il est vrai que nous les avons sollicités d'une façon inhabituelle pour eux, mais je crois sincèrement qu'aujourd'hui ils en sont reconnaissants et peuvent être très très fiers d'eux et de leur travail car si à vos yeux Monsieur, cette liste non exhaustive représente des bricoles, je vous cite, sachez que si vous n'avez pas de respect pour les élus en place, qui ont pourtant travaillé d'arrache-pieds, pour que ces travaux voient le jour, oui Monsieur, sachez que les agents ne méritent pas un tel dénigrement. Voilà, j'en ai fini Monsieur. »

Madame le Maire : « Merci Monsieur DE OLIVEIRA. Très bien, nous sommes arrivés au terme de ce Conseil Municipal, je vous remercie d'y avoir assisté, bonne soirée à tous ».

La séance est levée à 17 H 50.

Mme le Maire :

Alain DEVOS :

Nathalie JOLY :

Gérard GLAENTZLIN :

Vanessa CAZENTRE
-FILLASTRE :

Ilidio DE OLIVEIRA :

Annie-France PEUCH :

Olivier CAUVEAU :

Béatrice AURIENTIS :

Damien BELLOC :

Christine BOISSEAU :
Procuration à
Annie-France PEUCH

Ariel CABANES :

Cassandra PONS :

Jean-Jacques LACOMBE :

Nathalie PEYRAC :

Gérard CLERQUIN :

Nathalie BIDART :

Christian CAILLY :

Nathalie DARCOS :
Procuration à
Martine ROUGIER

Dominique MASIP :

Martine ROUGIER :

Thomas KENNEL :

Jean-Charles PERUCHO :

Virginie MALET :

Absent

Éric JACQUET :

Marie-France CAVERNES :

Stéphane MORAS :

Marie-Christine FERRAN-
CHATAIN :

Michel BEYNAC :